



«PLAYERS»
Timberlake au cinéma, ce n'est pas un coup de poker P.14



Twentieth Century Fox

www.20minutes.fr Mercredi 25 septembre 2013 N° 2524

GRAND PARIS

HÔTEL HYATT



V. Wartner / 20 Minutes

Les femmes de chambre obtiennent gain de cause P.2

PLANÈTE

Nicolas Hulot : « Si j'ai été triste, c'est pour l'écologie » P.10

KENYA



B. Curtis / AP / SIPA

Les assaillants du centre commercial enfin neutralisés P.8

FOOTBALL

Marseille domine (2-1) et double Saint-Etienne P.22



Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve à Bercy en mars 2013.

BUDGET

Le grand oral

Bercy présente ce mercredi ses grandes orientations budgétaires pour 2014 sur fond de ras-le-bol fiscal. Un exercice délicat, mais très préparé. P.6

PRM / Sipa



That's **Carlsberg**™

Ça, c'est Carlsberg.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Imprimé sur du papier recyclé, ne jetez pas ce journal sur la voie publique : donnez-le. Merci !

PUBLICITÉ

ENQUÊTE

Air France porte plainte pour vol de lingots

Air France a annoncé mardi avoir déposé plainte après le vol d'une cinquantaine de kilos d'or en lingots à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Les lingots se trouvaient dans les soutes d'un de ses appareils reliant Paris à Zurich jeudi et avaient été placés dans l'avion par la Brink's. Tous les jours, ce type de chargement est effectué dans cet avion, les employés de la Brink's restant sur le tarmac jusqu'au départ de l'appareil, autour de 13 h, selon une source aéroportuaire. La Brink's a assuré de son côté que l'or volé n'était « pas sous sa responsabilité » quand il a disparu. « En effet, ajoute la société de transports de fonds dans un communiqué, la mission confiée à la Brink's se limitait à assurer la sécurité de cet envoi durant son transit à Roissy, mission dont Brink's s'est parfaitement acquitté. » L'enquête, confiée à la section de recherches de la gendarmerie du transport aérien, s'annonce complexe, le vol n'ayant été découvert par la Brink's que le lendemain, vendredi, en Suisse. ■ J. C.

SOCIAL Depuis vendredi, des employés du palace Park Hyatt étaient en grève

Les femmes de chambre gagnent leur bras de fer

Mathieu Gruel

« C'est une victoire ! » La mobilisation de certains personnels de l'hôtel de luxe Park Hyatt Paris-Vendôme a payé. Ces employés d'un sous-traitant, la Française de services, en contrat avec le palace situé à quelques mètres de la place Vendôme (1^{er}), étaient en grève illimitée depuis vendredi. Ce mardi, ils avaient intensifié leur lutte, en organisant un défilé de mode symbolique devant l'établissement, alors que la Fashion Week vient de débiter à Paris. Dénonçant des conditions de travail « très difficiles », ces femmes de chambre, valets ou équipiers... ont donc « obtenu gain de

La direction de l'hôtel a accédé à leurs principales revendications.



V. Wartner / 20 Minutes

Les manifestations ont eu lieu à deux pas de la place Vendôme.

Sur votre smartphone, retrouvez le défilé alternatif des grévistes.

cause », comme l'a confirmé à 20 Minutes Etienne Deschamps, de la CNT-Solidarité ouvrière.

Au terme d'une négociation qui s'est déroulée mardi après-midi, le mandataire de la direction de l'hôtel, qui pourrait être en négociation avec une nouvelle entreprise de sous-traitance, a donc accédé aux principales revendications des manifestants.

Ces derniers obtiennent une prime de fin d'année, équivalente à un 13^e mois, ainsi que l'abandon des contrats inférieurs à 130 heures mensuelles. La transformation de sept temps partiels en temps plein a aussi été obtenue, tout comme la revalorisation des classifications conventionnelles des salariées et la suppression des clauses de mobilité.

Enfin, les salariées obtiennent des primes de sites et d'assiduité, équivalente à 3 % du salaire brut et une prime de reprise du site de 300 € brut. Les employés devaient donc être à nouveau sur le pont, dès ce mercredi

matin. Si le cœur sera peut-être plus léger, Etienne Deschamps promet tout de même « un suivi de la part de nos services ». Pour voir si les salariées ne seront pas « victimes de pressions éventuelles ». ■

20 SECONDES

FAITS DIVERS

La fille d'un magistrat insulte la police

Samedi, à Vaucresson (Hauts-de-Seine), lors d'une fête à laquelle plusieurs jeunes s'étaient rendus sans avoir été invités personnellement, la police s'est déplacée pour leur interdire l'accès. Une jeune fille de 17 ans, refoulée, a insulté et menacé les agents de les faire « muter à la circulation », arguant que son père était magistrat au TGI de Nanterre.

URBANISME

Un débat éclairant sur Paris la nuit

Dans le cadre de l'exposition « Paris la nuit, chroniques nocturnes », une conférence animée par un urbaniste, un géographe et le directeur artistique des berges de Seine a lieu ce mercredi soir au Pavillon de l'Arsenal, avec notamment l'installation d'un « food truck ».

Les actions contre la sous-traitance se multiplient

Le mouvement des femmes de chambre contre la sous-traitance dans l'hôtellerie prend de l'ampleur ces derniers mois. Et commence à payer. Vingt-deux femmes de chambre et gouvernantes des hôtels Campanile et Première classe de Suresnes (Hauts-de-Seine) ont obtenu une première victoire en étant intégrées à compter du 1^{er} août au sein de leur société, le groupe Louvre Hôtels, propriétaire des deux enseignes.

Elles étaient payées à la chambre par l'entreprise sous-traitante Deca, qui estimait qu'il était possible de faire plus de quatre chambres à l'heure, ce qui entraînait pour ces femmes des cadences infernales. Elles ont obtenu, après 28 jours de grève, la fin de la rémunération à la tâche, une nette augmentation et l'installation d'une pointeuse. Mais en apprenant que Deca était en redressement judiciaire, les tra-

vailleuses ont à nouveau revendiqué leur intégration et l'ont obtenue. La direction du groupe Louvre Hôtels, qui compte 500 hôtels en France et 6 000 salariés, présente l'intégration de ces femmes comme un « test » qu'elle pourrait étendre à d'autres établissements. Parallèlement, syndicats et direction travaillent à « une charte sociale pour mieux encadrer le recours aux prestataires ». ■ Jérôme Comin